



Assemblée générale du 14 novembre 2018
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2018/040 :

Conventions d'accompagnement MG2T

Description succincte du projet :

Ces conventions ont pour objet de définir les conditions d'accompagnement entre le dispositif MG2T et les Communes, en lien avec les CCI.

Le dispositif MG2T est un appui en ingénierie pour aider les collectivités à organiser la coopération, le rapprochement des initiatives et les moyens disponibles dans l'écosystème local en lien avec les acteurs du territoire et à créer de nouvelles conditions favorables au développement des centres villes.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	106
Présents :	61	Voix contre :	0
Représentés :	45	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 19 novembre 2018, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND